

ENSEMBLE!

MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE DE GAUCHE, ECOLOGISTE ET SOLIDAIRE



LA LOI TRAVAIL N'EST PAS AMENDABLE ! APRÈS LE 31, ON CONTINUE !

RETRAIT !

La loi « travail » reste une loi contre les travailleurs, les travailleuses et la jeunesse ! La mobilisation a fait reculer le gouvernement sur certains points comme l'allongement du temps de travail des apprentis mineurs.

Pour autant, les raisons d'exiger le retrait de toute la loi sont intactes.

*Si Gattaz, le patron du MEDEF, fait la grimace, il reste satisfait car le coeur du projet est le même. Il généralisera la précarité et aggravera les inégalités professionnelles notamment envers les femmes et les jeunes. La loi va être débattue à l'assemblée. **Amplifions la mobilisation** (manifestations, grèves, occupations des places...) jusqu'au retrait !*

La primauté des accords d'entreprise sur la branche entrainera une fragmentation des droits. Ce sera un code par entreprise, en fonction des pressions patronales. Cela poussera à une concurrence vers le bas en terme de droits sociaux. De plus :

- Faciliter les licenciements après une simple baisse du chiffre d'affaires ne facilitera pas les embauches !
- Une multinationale autorisée à licencier sous prétexte de difficultés en France, même si ses profits se portent très bien ailleurs, sera tentée de truquer ses comptes.
- Précariser le CDI, cela ne sécurise personne et ne diminuera pas la précarité des jeunes, contraints à jongler des années en CDD.
- Payer les heures supplémentaires à 10%, n'incitera pas à embaucher de nouveaux salarié-es ou des jeunes.

Plus de 6 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi. Pourtant, UNE SOCIÉTÉ SANS CHOMAGE, C'EST POSSIBLE. C'EST UN CHOIX POLITIQUE

Travailler moins pour travailler toutes et tous.

- Retour aux 35 heures réelles partout, aller vers les 32 heures, avec maintien intégral des salaires en prenant sur les dividendes.
- Retour à la retraite à 60 ans à taux plein.
- Dissuader le recours aux heures supplémentaires en les taxant à au moins 50%.

Agir contre les licenciements.

- Mise en place d'une sécurité sociale professionnelle : si un poste de travail est supprimé, le salarié garde son salaire jusqu'à ce qu'il retrouve un nouveau poste, grâce à un fond collectif. Aujourd'hui, 43% des chômeurs seulement sont indemnisés par des cotisations.
- Extension du droit des salarié-es à la reprise sous forme coopérative des entreprises menacées.
- Interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits, versent des dividendes aux actionnaires.

Créer les emplois nécessaires.

- Dans les services publics. Pour l'éducation, la santé, l'aide aux personnes âgées ou la lutte contre la fraude fiscale, il y a besoin de dizaines de milliers d'emplois.
- Pour la transition écologique : transports collectifs, isolation des bâtiments, énergie renouvelables.



Rejoignez-nous ! Pour nous rencontrer, les dates et lieux de nos réunions à Poitiers sont publiées sur le site : www.reve86.org

Twitter : @Ensemble86 - Facebook : [reve86](https://www.facebook.com/reve86) - Adresse mail : contact@reve86.org

Site national : www.ensemble-fdg.org

